



VACANCE DE POSTE

L'Administration Communale du Parc Hosingen se propose d'engager

**UN SALARIÉ À TÂCHE MANUELLE (m/f)
à temps plein et à durée indéterminée
pour les besoins du service de régie**

Les candidats doivent être détenteurs au moins d'un DAP (ancien CATP) avec la qualification de pépiniériste-paysagiste.

Conditions particulières devant obligatoirement être remplies pour briguer ce poste :

- être détenteur d'un permis de conduire de la catégorie B
- avoir des connaissances suffisantes des langues luxembourgeoise, allemande et française
- être en possession des droits civiques
- avoir les aptitudes physiques et morales nécessaires
- s'accommoder à des travaux de permanence et à un horaire irrégulier.

Condition spéciale : le candidat devra être en possession du permis de conduire de la catégorie BE un an au plus tard après son engagement et en possession du permis de conduire de la catégorie C deux ans au plus tard après son engagement.

Être membre actif du service de secours luxembourgeois pourrait constituer un avantage.

Le futur collaborateur (m/f) sera rémunéré suivant les dispositions du contrat collectif des ouvriers de l'Etat (carrière E) tel qu'il est appliqué par la Commune du Parc Hosingen en vertu des décisions du conseil communal.

Toutes les personnes intéressées doivent adresser leur candidature par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la Commune du Parc Hosingen B.P. 12 L-9801 Hosingen **jusqu'au 26 février 2021 au plus tard.**

Pièces à joindre obligatoirement à la candidature :

- une notice biographique
- un extrait récent de l'acte de naissance (moins de 2 mois)
- un extrait récent du casier judiciaire (moins de 2 mois)
- une copie des diplômes
- une copie de la carte d'identité valable
- une copie du permis de conduire.

Hosingen, le 26 janvier 2021.

Le collège des bourgmestre et échevins,